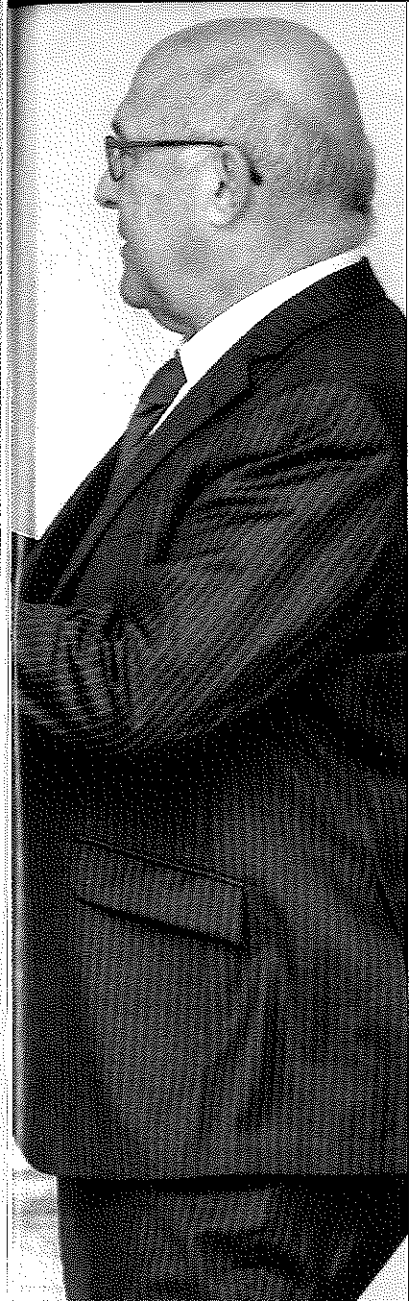




François Hollande et Michel Sapin, à l'Élysée. « Nos efforts paient, dit le ministre des Finances. Le climat est moins clément pour les fraudeurs ! »

LA TRAQUE FISCALE

*Contrôles de données bancaires, amendes relevées, sanctions pénales...
L'arsenal antifraude s'est vivement renforcé après les scandales à répétition.
Pour les amateurs de comptes offshore, comme pour les particuliers cachottiers.*



Lionel Bonaventura/AFIP

tein risque désormais de la prison. En juillet, c'était le sénateur et avionneur Serge Dassault qui siégeait sur le banc des accusés, pour avoir dissimulé une tirelire au Luxembourg et au Liechtenstein. Le parquet a requis deux ans de prison avec sursis et 9 millions d'amende (reprise du procès le 28 novembre)... en plus d'une note salée réglée au fisc en 2014. Et ce n'est pas fini : d'autres procès retentissants de VIP pour fraude fiscale vont arriver au tribunal bientôt, les époux Balkany, le père et la fille Le Pen, les ex-dirigeants du groupe Wendel...

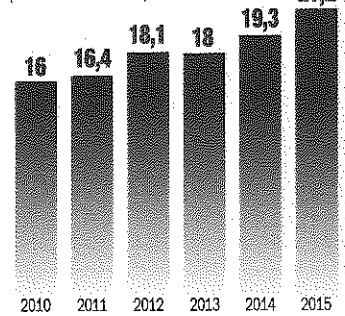
Fin, le temps de l'indulgence sur la triche aux impôts ! Mais l'idée n'est plus de traîner en justice tous les resquilleurs. L'administration fiscale, seule à pouvoir poursuivre pour fraude fiscale, se cantonne à un millier de plaintes par an. « Notre objectif est moins quantitatif que qualitatif », explique le secrétaire d'Etat au Budget Christian Eckert. *Désormais, nous poursuivons moins les fraudes simples, par exemple de petits entrepreneurs employant au noir, sachant que la voie judiciaire est longue et incertaine et les sanctions financières souvent moindres que les pénalités que le fisc peut infliger. Mais nous voulons plus systématiquement envoyer au tribunal les dossiers phares, à titre d'exemplarité. Car l'avantage des procès, c'est la publicité.* » A l'inverse des redressements qui, eux, restent confidentiels, couverts par le secret fiscal.

L'électrochoc Cahuzac

Les procès médiatiques font donc passer le message : le temps de l'impunité est terminé. Les révélations à répétition – des comptes suisses de Liliane Bettencourt aux leaks dévoilant des milliers de détenteurs de comptes non déclarés chez HSBC et UBS ou de sociétés-écrans au Panama – ont indigné l'opinion publique. Et la crise et ses effets – disette budgétaire et rafales d'impôts – ont incité les Etats à plus de sévérité contre ceux qui s'exonèrent de leurs contributions. Enfin, le scandale du compte suisse caché de l'ex-ministre du Budget Jérôme Cahuzac a servi d'électrochoc. Au-delà de sa punition – trois ans de prison ferme

UN RÉSULTAT SANS PRÉCÉDENT

Total des redressements fiscaux* (en milliards d'euros)



* Droits et pénalités, auprès des entreprises et des particuliers

Alors qu'il stagnait jusqu'en 2011, le montant des redressements a atteint un niveau record en 2015. L'évasion fiscale coûte entre 60 et 80 milliards par an à la France.

SOURCE : DGFP

ont été requis (verdict le 8 décembre) après déjà un redressement majoré de 2,5 millions, son cas a poussé le gouvernement à réagir d'urgence avec sa loi du 6 décembre 2013 de « lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique ». Au menu : un alourdissement des sanctions pénales (jusqu'à sept ans de prison et 2 millions d'amende) et la création d'un parquet national financier (PNF), doté de magistrats spécialisés, s'appuyant sur une police fiscale aux moyens renforcés.

« Nous poursuivons moins les fraudes simples. Mais nous voulons envoyer au tribunal les dossiers phares. Car l'avantage des procès, c'est la publicité. »

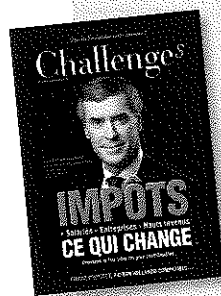
Christian Eckert, secrétaire d'Etat au Budget.

La foule des repentis

L'offensive judiciaire du fisc n'est pas sans arrière-pensées financières. En 2009 déjà, en brandissant sa « liste des 3 000 » titulaires d'un compte secret chez HSBC, le ministre du Budget Eric Woerth avait provoqué un afflux de volontaires apeurés venus régulariser leurs avoirs à la « cellule de dégrisement » qu'il avait ouverte. Depuis, les récalcitrants ont pu constater qu'ils risquaient de le payer cher : en avril 2015, Arlette Ricci, héritière de la maison de parfums et présente sur la liste, a été condamnée à trois ans de prison dont un ferme et 1 million d'euros d'amende (elle a fait appel). Une peine dissuasive qui, associée à l'effritement du secret bancaire helvète, a amené une foule de « repentis » vers le nouveau service de traitement des déclarations rectificatives (STDR), rouvert en 2013 (lire p. 58).

Cette tactique du bâton et de la carotte suffit-elle ? « Ces régularisations volontaires sont une belle aubaine mais éphémère, et >>>>

C'est le procès de la plus grosse affaire de fraude fiscale jamais connue en France qui vient de s'achever ce 20 octobre. A la barre, le richissime marchand d'art Guy Wildenstein, accusé d'avoir floué le fisc en dissimulant la collection familiale de tableaux de maître, propriétés luxueuses et chevaux de course dans des trusts opaques logés dans des paradis fiscaux (lire aussi page 70). La famille a déjà écopé d'un redressement record de 566 millions d'euros (qu'elle conteste). Au pénal, Guy Wildens-



Challenges n° 315, du 4 octobre 2012.

L'entourloupe de Cahuzac

En octobre 2012, Jérôme Cahuzac était la star du gouvernement, ministre du Budget en charge du grand plan fiscal de François Hollande qui prévoyait de redresser les comptes publics via des augmentations massives d'impôts. « Ne craignez-vous pas qu'en ciblant les hausses sur les grandes entreprises et les particuliers les plus riches il y ait des délocalisations

fiscales ? » interroge *Challenges*. Réponse du ministre : « Nous comptons sur leur patriotisme. Il n'est pas absurde de demander à ceux à qui la France a beaucoup donné de contribuer plus quand la France en a besoin. » Six mois plus tard, Cahuzac, pas si patriote, démissionnait, après avoir avoué qu'il avait dissimulé pendant vingt ans un compte en Suisse puis à Singapour... ■

►►► *L'administration fiscale reste encore prisonnière de procédures bureaucratiques qui laissent bien des recours aux contribuables bien conseillés* », remarque le magistrat Charles Prats, ex-coordonateur de la lutte contre la fraude aux finances publiques de 2008 à 2012. Le grand argentier Eckert conteste la critique : « Les mailles du filet se sont resserrées pour tous. Nous nous sommes attaqués prioritairement à l'optimisation fiscale des multinationales et aux arnaques à la TVA, difficiles à appréhender. Mais nous avons aussi bien progressé face à la fraude des particuliers. »

Sarkozy veut desserrer l'étouffement

Ainsi, dans le déluge de mesures antifraude passées depuis 2010, une cinquantaine vise les particuliers cachottiers. La répression est plus dure, avec des pénalités relevées et des délais de prescription rallongés pour les manquements graves. Et l'arsenal de traque a été perfectionné : les contrôleurs peuvent réclamer aux intermédiaires (banques, opérateurs télécoms, sites d'e-commerce...) de livrer toutes informations sur leurs clients, et ils ont accès aux fichiers des notaires et même à des registres récemment constitués à leur attention recensant les assurances-vie et les trusts...

Le fisc français a surtout profité à plein de l'offensive des Etats-Unis et de l'Union européenne contre les paradis fiscaux, qui a abouti en 2012 à l'échange d'informations entre

fiscs. La mise en œuvre a été laborieuse, mais alors qu'en 2011 l'administration des impôts recevait, par exemple, 3 400 réponses à ses demandes aux autorités étrangères, en 2015 elle en a obtenu 6 600. « Cette entraide internationale nous a fait changer de braquet face à des évadés fiscaux qui, eux, tirent parti depuis longtemps de la mondialisation », reconnaît Olivier Siviède, chef du contrôle fiscal à la direction générale des finances publiques (DGFiP), se réjouissant du passage, bientôt, à l'échange automatique de données (*lire ci-contre*).

De fait, les résultats suivent. Les contrôleurs des impôts ont notifié en 2015 un record de 21,2 milliards de droits et pénalités aux entreprises et particuliers (18,6 milliards hors service de traitement des déclarations rectificatives), alors que le chiffre stagnait autour de 16 milliards jusqu'en 2011. « Nos efforts paient », vante le ministre des Finances, Michel Sapin. *Le climat est devenu moins clément pour les fraudeurs !* Reste qu'ils gardent de l'avance, alors que l'évasion fiscale coûte à la France entre 60 et 80 milliards par an. Et l'arsenal du fisc peut être désarmé aussi vite qu'il a été renforcé. Ainsi, Nicolas Sarkozy, dans son programme pour 2017, propose de réduire la prescription de la fraude fiscale de trois à un an. Voilà qui ferait baisser d'un coup l'intensité de la peur du percepteur... et la manne que rapportent les redressements d'impôts aux finances publiques. **Gaëlle Macke**

La disparition programmée du secret bancaire

En septembre 2017, 54 pays, dont la France, vont mettre en œuvre l'échange automatique d'informations. Une liste noire recensera les mauvais élèves.

Flash-back. Le 2 avril 2009, à Londres, lors d'un sommet de crise du G 20, Nicolas Sarkozy annonçait solennellement : « *Le temps du secret bancaire est révolu* », se félicitant de la création d'une « liste noire » des paradis fiscaux, avec lesquels il fallait « *en finir* ». Sept ans plus tard, ils sont toujours là et la liste noire a disparu. Mais l'OCDE est en train de lancer un dispositif révolutionnaire qui vise, de fait, à supprimer la raison d'être de ces territoires : le secret bancaire. Au 1^{er} septembre 2017, 54 pays, dont la France, vont mettre en œuvre « l'échange automatique d'informations », une communication instantanée de tous les comptes bancaires et placements financiers des non-résidents aux administrations fiscales de leur pays de résidence.

Promesse suisse pour 2018

Avec un tel système, les comptes suisses secrets de Jérôme Cahuzac, l'ex-ministre du Budget, auraient été immédiatement communiqués à Bercy ! Dès l'année prochaine, plusieurs gros paradis fiscaux, comme les îles Caïmans, le Liechtenstein ou les îles Anglo-Normandes appliqueront cet échange, alors que la Suisse, la plus grosse place offshore, a promis de l'instaurer en 2018.

« *Le secret bancaire est mort* », clame Pascal Saint-Amans, à la tête du Centre de politique et d'adminis-

« Les Américains exigent des autres pays des renseignements sur leurs résidents à l'étranger, mais eux ne communiquent pas. »

Eric Vernier, enseignant en finance et spécialiste des paradis fiscaux.

PRE SUMMIT CONFERENCE

te pav

ICC

CEO ADVISORY BOARD



Fatih Aktas/Anadolu Agency

tration fiscales de l'OCDE. *Il y a un engagement politique clair d'une centaine de pays, et notamment des paradis fiscaux les plus récalcitrants. Ils sont tous en train de modifier leur législation pour pouvoir échanger ces informations financières. C'est un projet concret, qui ne tolérera plus aucune zone d'ombre et d'opacité.* »

Selon Silver Fox (Renard argenté, le surnom qu'on lui a donné dans les centres offshore, à cause de sa barbe de trois jours), qui est l'artisan de ce mégaprojet, les paradis fiscaux devront tout donner : comptes bancaires, sociétés, trusts... Et ils n'auront plus le choix, car le G 20 a menacé de remettre les mauvais élèves sur une liste noire : « *Le fait de les nommer est une sanction très lourde qui leur ferait perdre une grande partie de leur business. Ils le savent.* » Exemple révélateur : Panama, ébranlé par l'affaire des « Panama papers », va bientôt signer la convention qui organise cet échange d'informations, après l'avoir longtemps dénoncé.

Même les ONG y croient. D'ordinaire très critiques, elles saluent ces avancées : « *C'est un véritable pas en avant*, souligne Lucie Watrinet,

du CCFD-Terre solidaire, qui coordonne l'action des associations. *On nous a longtemps expliqué que l'échange automatique d'informations n'était pas réaliste. Si on arrive à le faire, ce sera un progrès considérable.* » Toutefois, ce chantier s'avère hypercomplexe, car il doit créer une tuyauterie informatique entre Etats, qui transmettra un énorme flux d'informations confidentielles. L'OCDE a lancé un appel d'offres, remporté par le groupe informatique américain Unisys, qui travaille pour la National Security Agency et est chargé de créer une plateforme commune.

Des failles dans le dispositif

Certains experts sont pourtant sceptiques, en relevant plusieurs failles du projet. D'abord, la première puissance mondiale, les Etats-Unis, n'en fait pas partie, elle a son propre système d'échange d'informations (FATCA). « *Les Américains exigent des autres pays des renseignements sur leurs résidents à l'étranger, mais eux ne communiquent pas* », déplore Eric Vernier, enseignant en finance et spécialiste des paradis fiscaux. Avec l'Etat du Delaware, les Etats-Unis tolèrent un îlot d'opacité,

Pascal Saint-Amans au G20 d'Antaiya, en Turquie, en novembre 2015.
« Le secret bancaire est mort, clame le directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE. Il y a un engagement politique clair d'une centaine de pays, et notamment des paradis fiscaux les plus récalcitrants. »

qui compte plus de sociétés offshore que d'habitants. Ensuite, les administrations fiscales risquent d'avoir du mal à traiter cet énorme flux de données : « *Il faudra des moyens considérables, sinon elles seront submergées* », prévient Eric Vernier. Et à Bercy, les syndicats s'inquiètent déjà : « *Aucun recrutement supplémentaire n'est prévu* », déplore Solidaires Finances publiques.

Enfin, il y a des trous dans le dispositif : ainsi, seules les informations concernant les actionnaires détenant plus de 25% d'une société seront communiquées. « *Beaucoup risquent d'échapper à ce dispositif en divisant artificiellement les parts d'une entreprise* », s'inquiète Lucie Watrinet. D'autant que certains centres offshore imaginent déjà des stratégies de contournement, en proposant à leurs clients de leur vendre des « certificats de résidence », une fausse domiciliation qui pousserait les banques à adresser les informations aux administrations fiscales... des paradis fiscaux. « *Il y a des tentatives pour contourner notre dispositif et il faudra être vigilant*, admet Pascal Saint-Amans. *Mais notre projet s'attaque au cœur du réacteur.* »

Thierry Fabre ►



Maïté Gabet, avec Michel Sapin, ministre des Finances, Christian Eckert, secrétaire d'Etat au Budget, et Bruno Parent, directeur de la DGFIP. « La peur du gendarme fait sans doute réfléchir », explique la patronne de la Direction nationale de vérification des situations fiscales (DNVSF).

La force de frappe de la « police fiscale »

Filatures, écoutes, saisies... Avec la brigade de répression de la délinquance fiscale, Bercy sort le grand jeu. Surtout pour les « gros poissons ». En six ans, le service VIP des impôts a triplé le montant de ses redressements.

Perquisitions en série chez la troisième famille la plus riche de France. Le 10 mai, une quarantaine de policiers débarquent en force dans des propriétés des Mulliez à la fois en Belgique, en France et au Luxembourg. Dans leur viseur, Patrick, fondateur de Kiabi, dénoncé par son ex-gendre comme adepte de montages d'éva-

sion fiscale. Sa demeure dans la paisible bourgade wallonne de Néchin – qui abrite nombre de villas cosues du clan – est fouillée de fond en comble, tout comme le siège social de l'empire familial à Roubaix. En première ligne : les limiers de la brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (BNRDF). Mise en place en 2011, cette fameuse « police fiscale », qui compte une cinquantaine de policiers et ins-

pecteurs des impôts, est là pour montrer ce qu'il peut en coûter aux évadés fiscaux de haut vol. « Notre créneau, c'est la fraude complexe, avec des sociétés offshore, des prête-noms ou de fausses domiciliations », explique Olivier Lejeune, chef adjoint de la BNRDF, qui enquête sur 200 dossiers, les cas les plus spectaculaires qui font les beaux jours des chroniques judiciaires. Filatures, écoutes, saisies...

« Notre cadre d'enquête est bien plus vaste que celui du fisc, souligne Thomas de Ricolfis, le responsable de l'OCLIFF, l'office qui chapeaute la brigade. Nous pouvons mener des perquisitions partout, au domicile du prévenu, à son travail, chez ses proches, et interroger n'importe quel témoin. Et nos gardes à vue introduisent un tout autre rapport de forces que celui des échanges entre le fisc et l'avocat du fraudeur. »

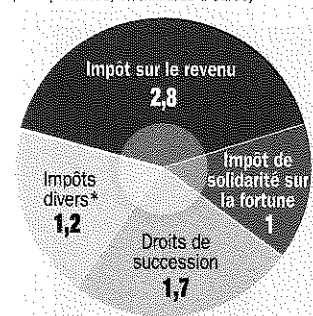
Dossiers à très fort enjeu

Le recours à cette brigade est l'arme de dissuasion massive que peut détenir une administration fiscale qui, ces dernières années, a fait son aggiornamento, déterminée à mieux s'attaquer à la grande fraude, celle qui peut lui rapporter le plus gros. Longtemps – et parfois encore – le fisc a traîné l'image d'une armée de percepteurs tatillons qui, par facilité, s'acharneraient sur les petits resquilleurs ou les citoyens peu avertis, mais resteraient impuissants à démasquer les montages sophistiqués des fraudeurs les mieux outillés et conseillés. Un soupçon accrédité par deux sévères rapports de la Cour des comptes, en 2010 et 2012, qui pointaient une Direction générale des finances publiques (DGFiP) « démunie » face à une « fraude qui s'est sophistiquée, dématérialisée, internationalisée ».

Particulièrement dans le collimateur, la Direction nationale de vérification des situations fiscales (DNVSF), le service chargé des contribuables fortunés, des célébrités et des politiques, dont la Cour fustigeait le rendement, en baisse constante. Depuis, cet office VIP des impôts s'est spectaculairement remobilisé : selon nos informations, les droits et pénalités qu'elle a imposés sont passés de 320 millions en 2010 à près d'1 milliard aujourd'hui ! « Voilà qui tord le cou à l'idée que le fisc serait fort avec les faibles et faible avec les forts », assène le chef du contrôle fiscal à Bercy, Olivier Sivieude. En cinq ans, la DNVSF a renforcé ses effectifs, passés de 250 à 280 agents (*hors STDR, lire encadré page 58*) et a revu ses méthodes pour mieux surveiller les « gros poissons ». Les dossiers des

UNE MOBILISATION PAYANTE

Redressements fiscaux des particuliers par impôt en 2015 (hors pénalités, en milliards d'euros)



Depuis 2010, le total des redressements a augmenté d'un petit 5%. La progression est plus spectaculaire sur les plus contribuables.

* Impôts locaux, prélèvements sociaux, estimation part des particuliers
SOURCE : DGFiP

150 000 contribuables les plus riches (plus de 270 000 euros de revenus par an, ou plus de 3,9 millions de patrimoine) sont inspectés tous les trois ans, au moins sur pièces (c'est-à-dire par revue des déclarations, sans que l'impétrant soit forcément sollicité), afin qu'aucune année ne puisse se retrouver prescrite. Et, depuis début 2012, une cinquantaine de limiers se focalisent sur les 4 000 les plus fortunés, gagnant plus de 2 millions par an ou détenteurs d'un capital de 15 millions, dits « dossiers à très fort enjeu ».

La Cour des comptes, dans son rapport de 2016, applaudit les résultats de cette unité qui ont « plus que doublé en deux ans ». L'avocat fiscaliste Eric Ginter confirme : « Ce passage au crible des pièces des gros contribuables paie. Le fisc épluche les évaluations immobilières et les compare avec celles du quartier, étudie les holdings et SCI à l'affût de l'abus de droit. L'addition peut vite grimper : un client a reçu une notification de plus de 500 000 euros sans avoir vu un vérificateur ! »

Différences de traitement

La DNVSF surveille aussi désormais systématiquement certains schémas potentiellement abusifs. « Nous regardons avec attention les dispositifs d'intéressement des cadres lors de rachats par LBO ou les systèmes d'effacement de plus-values en cas de cession de sociétés », avertit une contrôleuse. Surtout, ce service d'élite a touché le jackpot grâce à l'essor de la collaboration avec les fiscs étrangers. « La DNVSF bénéficie à plein de ces révélations de listes d'avoirs offshore, se réjouit la

directrice Maité Gabet. Cette année, nous avons initié 500 contrôles grâce aux Panama Papers. »

Pour autant, le total des redressements des ménages ne progresse que d'un petit 5% depuis 2010 (hors pénalités, non publiées et STDR), autour de 5,2 milliards. Un résultat plutôt décevant, d'autant que la fraude des particuliers est évaluée à une quinzaine de milliards. C'est que si les 1% les plus riches sont auscultés de près par la DNVSF, la masse des 17 millions de redevables de l'impôt sur le revenu et les 345 000 assujettis à l'impôt sur la fortune, eux, sont traités au niveau départemental (les DDFiP) ou régional (les neuf dircofi).

Profils-types de tricheurs

Et là, « derrière les beaux discours, la réalité est moins rose, déplore Anne Guyot-Welke, secrétaire générale de Solidaires-finances publiques, premier syndicat des impôts. Depuis 2010, 3 100 emplois ont été supprimés dans une logique d'économies absurde, puisqu'un contrôleur "rapporte" en moyenne plus d'1 million par an ! » De fait, si les effectifs de 4 500 vérificateurs, chargés des contrôles approfondis « sur place » ont été sanctuarisés, des coupes ont affecté des contrôleurs « sur pièces » et, surtout, les agents de recherche, ceux qui programment les vérifications à effectuer par leurs collègues. Vu que les effectifs (12 000 postes) diminuent ainsi que le nombre de contrôles (3 900 examens sur place et 950 000 sur pièces en 2015), il s'avère pourtant crucial d'améliorer le ciblage.

Pour renforcer ce maillon faible, Bercy a massivement misé sur l'informatique. Déjà, les déclarations préremplies limitent les fraudes d'une vaste majorité de redevables, salariés. Au-delà, pour ajuster ses frappes, le fisc vient de mettre en place en régions des brigades d'enquête et programmation, qui s'appuient sur des logiciels croisant les données, détecteurs d'incohérences. Il a même monté une équipe d'experts informaticiens qui, en recoupant aussi des tuyaux venus de Tracfin et des douanes, devra établir des profils-types de tricheurs, ►►►

« Nous pouvons mener des perquisitions partout, au domicile du prévenu, à son travail, chez ses proches, et interroger n'importe quel témoin. »

Thomas de Ricolfis, chef de l'office qui chapeaute la brigade nationale de répression de la délinquance fiscale.

La cellule de dégrèvement monte en régime



Stéphane Lagoutte/Challenges

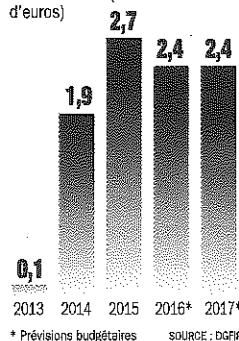
Centre des Impôts, à Paris. En se confessant, les fraudeurs minorent les pénalités. La note s'élève en moyenne à 28% des avoirs rapatriés, bien plus que les 17% de la cellule Woerth.

Sept milliards d'euros récupérés en trois ans avec une petite centaine d'agents en moyenne, c'est pas mal ! Maité Gabet, la patronne du service de traitement des déclarations rectificatives (STDR), peut fanfaronner. Le succès de cette cellule de dégrèvement pour repentis fiscaux est une manne inespérée pour le budget de l'Etat. Le STDR a fait encore mieux que la précédente cellule créée par Eric Woerth, qui avait rapporté 1,2 milliard en huit mois en 2009. Et la récolte n'est pas terminée : à peine 19 000 dossiers ont été traités sur les 47 000 reçus. « C'est le résultat d'une politique antifraude menée sur le moyen terme, assure Maité Gabet. La peur du gendarme fait sans doute réfléchir. » Sous la pression internationale, les banques suisses ont forcé leurs clients à déclarer leurs comptes au fisc français. Du coup, 90% des 29 milliards d'avoirs régularisés viennent des bords du Léman.

Les repentis sont souvent des fraudeurs « passifs », qui ont hérité d'un compte sans l'alimenter. « Des fortunes cachées à cause de l'antisémitisme ou des événements politiques de 1936, 1968 et 1981 », précise le fiscaliste Eric Ginter. Les montants des dossiers varient de quelques dizaines de milliers d'euros à 140 millions pour le plus gros ! En se confessant au STDR, les fraudeurs échappent à un redressement massif. Au lieu de pénalités grimant à 40 ou 80% des

impôts éludés, ils écopent d'une majoration limitée à 15% pour les « passifs » ou 30% pour les « actifs ». Des montants qui seront portés respectivement à 25 et 35% en 2017. Au total, l'addition payée par les fraudeurs s'élève en moyenne à 28% des avoirs rapatriés, bien plus que les 17% de la cellule Woerth. Doté de 20 agents au départ, le STDR en emploie aujourd'hui près de 200 à son siège à Paris, dans les trois pôles déconcentrés (Lille, Nantes et Ermont) et les sept antennes locales ouvertes en 2015. Mais l'essentiel du travail préparatoire a été réalisé par les avocats fiscalistes des repentis. « Nous ne voyons plus arriver de nouveaux clients, sauf des gens qui ont été identifiés sur des listes, observe Eric Ginter. Désormais, on attend surtout le retour de l'administration. » Une fois le stock traité et avec l'entrée en vigueur de l'échange automatique d'informations entre pays, le STDR va perdre sa raison d'être et devrait fermer ses portes. **D. B.**

► Recettes du service de traitement des déclarations rectificatives (en milliards d'euros)



►►► comme pour les tueurs en série ! L'administration mène enfin une réorganisation d'ampleur pour spécialiser ses troupes locales, qui jusqu'ici contrôlent pêle-mêle entreprises et individus. Elle vient ainsi de créer, dans les directions locales, des pôles focalisés sur l'étude des revenus et patrimoines des « notables » et professions plus « fraudogènes » (artisans et commerçants, antiquaires, professions libérales...), capables d'examiner leur comptabilité professionnelle et personnelle, et de « cartographier » leur fortune.

« L'instinct du chasseur »

Mais c'est laborieux : ces avancées, issues d'un plan stratégique de 2011, n'ont été mises en œuvre qu'au 1^{er} septembre 2016. Et, en pratique, ce n'est pas simple. « L'informatique nous donne accès à une mine d'informations, mais il faut se débattre avec une vingtaine d'applications différentes, explique un contrôleur parisien. Et les logiciels uniformisent la recherche, ne laissent plus de place à l'instinct du chasseur, alors que les bons fraudeurs produisent des dossiers irréprochables. » De même, la nouvelle organisation s'empile sur l'ancienne, générant doublons et ratés de communication.

En fin de compte, le radar du fisc est donc loin d'être infaillible. « Les combines les plus simples sont parfois les meilleures, atteste une vérificatrice chevronnée de la dircofi du Nord. Beaucoup de coiffeurs, taxis, pharmaciens... peuvent sous-estimer leurs recettes. Or il faut qu'on prouve qu'il y a plus de 150 000 euros d'écart entre les sommes déposées en banque par an et leurs revenus déclarés pour pouvoir les pincer. De vieilles ficelles, comme gonfler ses frais professionnels ou percevoir des dessous-de-table lors de la vente d'un bien, restent difficilement décelables. J'ai même redressé un couple qui s'était inventé deux enfants ! S'il n'y avait pas eu un divorce acrimonieux, je ne l'aurais jamais su. » La dénonciation, une autre arme redoutable sur laquelle le fisc a toujours pu compter...

David Bensoussan et Gaëlle Macke

Le fisc débarque, restons calme !

L'impôt ne se négocie pas. Mais les pénalités pour mauvaise foi ou manquement délibéré peuvent être allégées si le contrôle se passe correctement.



Souriez, vous êtes contrôlés : cela pourrait être le slogan de l'administration fiscale. Pas la peine d'imaginer passer au travers, elle sait tout. Depuis 2011 et la déclaration préremplie, les salaires, intérêts de valeurs mobilières, pensions de retraite... lui sont transmis automatiquement. A la moindre correction apportée par le contribuable, un dossier est ouvert. Souvent, le premier concerné n'en est même pas informé. Mais les demandes d'explications et de justificatifs pleuvent. « *Même pour 1 000 euros d'écart, il peut y avoir un redressement* », avertit Didier Laforge, avocat associé du cabinet Fidal, directeur du département fiscal. Dans ces situations, tout se règle par courrier et souvent sans problème.

La tension monte quand le fisc déclenche un ESFP, pour examen de situation fiscale personnelle. Dans ce cas, le contribuable est appelé à se rendre à son centre des impôts. Relevés de compte, patrimoine, avoirs à l'étranger, revenus... Tout sera passé au crible. « *Nous vérifions que les différents éléments sont cohérents entre eux* », explique Anne Guyot, secrétaire générale du syndicat Solidaires-finances publiques.

Première erreur d'un contrôlé, penser tout de suite aux petits arrangements. L'impôt ne se négocie pas. En revanche, les pénalités pour mauvaise foi ou manquement délibéré, d'ordinaire de 40%, peuvent être allégées si le contrôle se passe correctement. D'où l'importance d'afficher le comportement d'un contribuable sérieux. « *Il faut soigner sa note de gueule*, conseille Jérôme Barré, avocat fiscaliste au cabinet Franklin. *Pas question de négocier sur des questions de forme ou d'utiliser des manœuvres dilatoires : les vérificateurs ont horreur de ça.* » Attention aussi à ne pas nier l'évidence. « *En revanche, lorsque l'on pense que l'on est légitime et que l'on a des éléments défendables, il ne faut pas lâcher* », reprend l'avocat.

Plusieurs voies de recours

Si la notification de redressement (la 2120) ne satisfait pas le contribuable, il y a plusieurs recours : en premier lieu, les voies hiérarchiques, puis la commission de conciliation, puis le contentieux juridique. « *Attention à ne pas se laisser déborder par le temps, car les pénalités de retard coûtent très cher* », alerte Jérôme Barré : à 0,40% par mois ou 4,80% par an, si la pro-

cedure traîne en longueur, cela peut renchérir considérablement son coût. Le centre de recouvrement peut accepter un sursis, moyennant garantie. Du coup, l'avocat donne souvent le conseil suivant : « *Payer l'impôt et les pénalités tout de suite, quitte à gagner la procédure après. Cela évite le dérapage de coût et la somme récupérée permet alors... de s'acquitter des frais d'avocat.* »

Le coût d'un avocat fiscaliste

Car dans le coût d'un contrôle fiscal, il n'y a pas que les éventuelles amendes à budgéter. Un avocat fiscaliste, auquel il faudra souvent faire appel, facture l'heure à un minimum de 300 euros hors taxes... Un contrôle fiscal complet du revenu et du patrimoine peut facilement coûter 15 000 euros. Et ce montant constitue un minimum pour un dossier de régularisation spontanée d'avoirs à l'étranger, qui nécessite de reprendre dix déclarations de revenus et dix déclarations ISF! « *Il faut demander à l'avocat une estimation du temps passé avant chaque nouvelle phase de procédure*, recommande Didier Laforge. *Cela permet de se donner une idée du coût avant d'aller plus loin.* »

« Il faut soigner sa note de gueule. Pas question de négocier sur des questions de forme ou d'utiliser des manœuvres dilatoires : les vérificateurs ont horreur de ça. »

Jérôme Barré, avocat fiscaliste au cabinet Franklin.

Ces déclarations qui mettent les services fiscaux en alerte

Revenus, famille, placement défiscalisant... Tout changement interpelle le fisc. Plus la réduction d'impôts sera grande, plus l'examen sera approfondi.

Depuis la mise en place de la déclaration préremplie, les entreprises, les organismes sociaux, les banques et les assurances communiquent à l'administration plus de 200 millions de données. Cela couvre, expliquait fin 2015 la députée Valérie Rabault, rapporteure générale de la commission des Finances à l'Assemblée, « plus des trois quarts des informations utiles ». Les contribuables en mesurent déjà les effets : « Il suffit désormais que l'un d'eux corrige lui-même le montant préinscrit sur sa déclaration pour que son dossier soit mis de côté et contrôlé », avance Didier Laforge, avocat au cabinet Fidal. Tout changement de situation familiale, d'assiette fiscale et successorale est, de fait, devenu un warning. Premier marqueur : la famille. Divorce, pension alimentaire, nouvel enfant rattaché au foyer fiscal entraînent un examen attentif. Tout ce qui contribue à baisser l'impôt éveille l'intérêt du fisc. Deuxième

marqueur : le changement d'assiette. C'est le cas avec les crédits et réductions d'impôt ou autres abattements. La pose d'une chaudière, financée en partie par un crédit d'impôt qui peut atteindre 30% de 16 000 euros pour un couple, entraîne souvent une demande de justificatifs. Mais c'est surtout la souscription d'un placement défiscalisant qui fait passer le dossier en haut de la pile : plus la réduction d'impôt sera grande, plus l'examen sera approfondi.

Girardin et Malraux surveillés

Une opération Girardin, qui consiste à financer un bien en outre-mer, déclenche quasi systématiquement un contrôle sur pièces. Et gare à celui qui aurait pris des libertés avec la procédure : « Nous sommes là pour bien vérifier que le contribuable a respecté à la lettre l'esprit de la loi », prévient Anne Guyot, secrétaire nationale du syndicat Solidaires-finances publiques. Idem pour les opérations Malraux (réno-

vation immobilière dans des secteurs sauvegardés). Même les investissements locatifs dans le neuf, plus fréquents, comme le Pinel, suscitent l'intérêt d'agents désormais libérés du contrôle ligne à ligne des déclarations ! Encore plus classique, le déficit foncier qui consiste, pour un bailleur, à défalquer ses dépenses de travaux et d'entretien de ses loyers est vérifié attentivement si le solde affiché est négatif et rabote les autres revenus.

L'immobilier à la loupe

La location de tourisme est aussi dans le viseur du fisc. Avec le développement d'Airbnb, des milliers de Français se sont procuré un revenu de complément sans le mentionner... A Paris, les demandes de régularisation envoyées par la mairie ont été suivies par des notifications du fisc. Un « hôtelier occasionnel », qui possède plusieurs biens dans la capitale, a ainsi reçu un redressement de plus de 70 000 euros en août.

La location de tourisme est dans le viseur du fisc. Avec l'essor d'Airbnb, des milliers de Français se sont procuré un revenu de complément sans le mentionner.

L'immobilier est surtout passé à la loupe lors des transactions. Et toute différence importante entre déclaration à l'ISF et valeur à la vente (ou à la transmission) attire l'attention du fisc. Emmanuel Macron, qui a dû relever de 15% la valeur de sa résidence au Touquet, l'a appris à ses dépens au printemps dernier.

Derniers marqueurs qui rendent le fisc curieux : les écarts de revenus ou de patrimoine d'une année sur l'autre. Qu'ils proviennent d'un héritage, d'un changement de statut professionnel, de plus-values liées à la vente d'une entreprise ou d'un montage inhabituel... **Eric Tréguier**



Les tolérances non écrites

Les inspecteurs peuvent se montrer souples avec les contribuables dont le patrimoine frôle le seuil de l'ISF ou dont l'immobilier est un peu sous-évalué. Mais pas toujours.



Aujourd'hui, l'administration fiscale sait tout de nous. Et pourtant, certains contribuables passent au travers des mailles du filet. Est-ce de l'indulgence ? Parlons plutôt d'opportunisme : les services doivent ouvrir un certain nombre de dossiers, mais aussi afficher un certain montant de redressements. Les inspecteurs préfèrent donc concentrer leur travail sur les contrôles les plus rentables.

Cela signifie que, dans certains départements, ils peuvent se montrer souples avec les contribuables dont le patrimoine taxable dépasse tout juste le 1,3 million d'euros, seuil au-delà duquel ils sont redevables de l'impôt sur la fortune. Attention, on passe évidemment plus inaperçu au milieu des 50 000 redevables parisiens qu'en Mayenne, où seuls 200 foyers acquittent l'ISF. Quand le patrimoine se situe nettement au-

dessus du seuil, les équipes feront preuve de davantage de mansuétude avec un contribuable qui a oublié un parking dans sa déclaration qu'avec un autre qui ne s'est jamais signalé. « Dans le premier cas, on ne remonte que trois ans en arrière, dans l'autre, le rattrapage s'effectue sur six ans, avec des intérêts de retard de 4,80% par an, et des pénalités qui peuvent aller de 40 à 80% », avertit Gaëlle Menu-Lejeune, avocat fiscaliste au cabinet Fidal.

2017, année passoire ?

Certains se frottaient déjà les mains devant une possible « année blanche ». Explication : en mettant sur pied le prélèvement à la source, les services de Bercy ont prévu, pour que les contribuables ne paient pas deux fois l'impôt sur le revenu, de prélever en 2017 l'impôt pour 2016, et en 2018... l'impôt pour 2018. Les revenus de 2017 ne seront pas imposés, ce qui a un temps laissé penser que, pour cette année-là, toutes les échappatoires seraient autorisées. Certains

révèrent déjà de primes exceptionnelles, dividendes record et plus-values immobilières sans aucun impôt. Bercy a trouvé la parade avec un principe simple : seuls les revenus non exceptionnels seront exonérés. Tous les autres seront taxés. La liste des revenus exceptionnels est longue : bonus hors norme, dividendes, déblocage anticipé d'un plan d'épargne entreprise, participation aux bénéfices non logée sur un PEE, revenus locatifs perçus d'avance s'ils excèdent un an de loyer... Les cessions

de valeurs mobilières et de biens immobiliers seront aussi soumises à l'impôt. Ce sont surtout les indépendants qui vont s'arracher les cheveux, ainsi que l'explique Delphine Pasquier, responsable de l'ingénierie patrimoniale à la Bred : « Un libéral qui a réalisé 100 000 euros de bénéfices industriels et commerciaux en 2016 et 200 000 euros en 2017 sera bien imposé sur 100 000 euros supplémentaires cette année-là : l'excédent sera perçu comme un revenu exceptionnel, donc taxé. »

Une petite marge d'erreur

Même à la veille de 2017, où nombre de candidats promettent la fin de l'ISF, l'impasse est risquée : « Une éventuelle suppression ne blanchit pas pour les années antérieures », rappelle l'avocate. Pour l'évaluation des biens immobiliers, les équipes sont ouvertes à la discussion quand ils sont déclarés un peu en dessous de leur valeur de marché. Mais il faut pouvoir justifier le prix déclaré par d'importants travaux à effectuer, ou par la présence d'un locataire ou d'une société civile. Enfin, dans son article 1727-II.4, le Code général des impôts accorde une petite marge d'erreur : si celle-ci est inférieure de 5% à la base taxable, pour l'ISF comme pour l'impôt sur le revenu, le contribuable redressé sera dispensé d'intérêts de retard.

H. B.